

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2007**

**La séance est ouverte à 18h00, présidée par Monsieur Alain BELVISO**

***Monsieur BELVISO :** Je vous demande de bien vouloir prendre place, à séance exceptionnelle, organisation des débats exceptionnelle dans le cadre de cet espace d'AGORA.*

*Pour les nouveaux, n'oubliez pas que vous êtes filmés, donc faites attention à vos postures, souriez !*

*Nous allons procéder à l'appel nominal des Conseillers communautaires :*

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b> .....	<b>79</b>
<b>Présents</b> .....	<b>71</b>
<b>Excusés</b> .....	<b>8</b>

**Ayant donné procuration :**

**M. Jacques DUBOIS à M. Jean TARDITO  
Mme Nicole FLOURET à M. Patrick ARNOUX  
Mme Mireille ADON à M. Arthur SALONE  
M. Raymond ROCCHIA à Mme Danièle GARCIA  
M. Bruno EVENAS à M. Gérard RAMPAL  
M. Pierre RODEVILLE à M. Gérard LAIK  
Mme Stéphanie HARKANE à M. Jean-Claude ALEXIS  
Mme Delphine BERNI à M. David ZEITOUN**

*Nous pouvons constater que le quorum est atteint et je vous demande, par un vote à main levée, de bien vouloir donner à ce Conseil communautaire son caractère d'urgence, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT.*

*Que ceux qui sont d'accord lèvent la main, s'il vous plaît. Merci. Ce Conseil de communauté est donc officiellement ouvert.*

**Mme Emmanuelle CHEMSI est désigné(e) pour assurer le secrétariat de cette séance**

*Je vous souhaite donc, Chers collègues, la bienvenue dans cette communauté d'agglomération et bien entendu une bonne année 2007 qui, vous pouvez le constater, aurait pu commencer d'une manière un peu plus néfaste pour nos communes.*

*Ce n'est pas le cas cette année et nous ne pouvons que nous en féliciter ; vous le savez, le 29 décembre, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a accepté la dissolution de la Communauté de communes de l'Etoile et du Merlançon et a autorisé les communes de La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin et Belcodène à adhérer à notre Communauté d'agglomération.*

*Chacune a désigné par délibération, conformément à nos statuts ses représentants au sein de notre assemblée et de même, conformément à l'article 3 des statuts, la ville d'Aubagne a procédé à l'élection de 39 délégués, dont 17 nouveaux.*

*Il nous convient donc, par cette première délibération d'acter et d'installer nos collègues, il me revient donc de les citer, je vais essayer d'éviter les « monsieur, madame et les prénoms », vous m'excusez ? Merci.*

### **Sur le rapport de M. le Président**

**N°: 01 - 0107**

**OBJET : Installation des nouveaux représentants des communes d'Aubagne, Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin au sein de la Communauté d'agglomération.**

Les communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin ont décidé d'adhérer à notre Communauté d'agglomération et ont désigné, chacune, par délibération conforme à nos statuts, leurs représentants au sein de notre assemblée.

De même, conformément à l'article 3 de nos statuts, la ville d'Aubagne a procédé à l'élection de 39 délégués.

Il convient donc d'installer, dans leur fonction de Conseillers communautaires au sein de notre Conseil, l'ensemble de ces délégués nouvellement élus.

Le Conseil communautaire,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** la délibération du 30 novembre 2005 du Conseil municipal de la commune de Belcodène demandant son adhésion à la Communauté d'agglomération « Garlaban Huveaune Sainte-Baume », adoptant nos statuts et désignant ses 3 délégués au Conseil communautaire,

**VU** la délibération du 30 novembre 2005 du Conseil municipal de la commune de La Bouilladisse demandant son adhésion à la Communauté d'agglomération « Garlaban Huveaune Sainte-Baume », adoptant nos statuts et désignant ses 4 délégués au Conseil communautaire,

**VU** la délibération du 2 décembre 2005 du Conseil municipal de la commune de La Destrousse demandant son adhésion à la Communauté d'agglomération « Garlaban Huveaune Sainte-Baume », adoptant nos statuts et désignant ses 3 délégués au Conseil communautaire,

**VU** la délibération du 2 décembre 2005 du Conseil municipal de la commune de Peypin demandant son adhésion à la Communauté d'agglomération « Garlaban Huveaune Sainte-Baume », adoptant nos statuts et désignant ses 4 délégués au Conseil communautaire,

**VU** la délibération du 5 décembre 2005 du Conseil municipal de la commune de Saint-Savournin demandant son adhésion à la Communauté d'agglomération « Garlaban Huveaune Sainte-Baume », adoptant nos statuts et désignant ses 3 délégués au Conseil communautaire,

**VU** la délibération en date du 12 décembre 2005 de la Communauté d'agglomération « Garlaban Huveaune Sainte-Baume », acceptant l'adhésion des communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin,

**VU** l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône en date du 29 décembre 2006

**VU** la délibération du 6 janvier 2007 de la commune d'Aubagne désignant, conformément aux statuts de la Communauté, ses 39 délégués,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'installer dans leur fonction de Conseillers communautaires au sein de notre Conseil

- Messieurs Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN et Gabriel SCHANG délégués de la commune de Belcodène,
- Messieurs André JULLIEN, Régis FERNANDEZ, José MORALES et Fabrice BERARDI délégués de la commune de La Bouilladisse,
- Messieurs Paul JULIEN, Michel LAN et Roger DEVESVRE délégués de la commune de La Destrousse,
- Messieurs Christian BOURRELLY, Francis GOYA, Francis VILLORIA et Pierre PASCAL délégués de la commune de Peypin,
- Messieurs André LENEL, Michel FIORUCCI et Serge REYNIER délégués de la commune de Saint-Savournin,
- Mesdames Yvette HERVE, Nicole FLOURET, Sylvia BARTHELMY, Liliane BOUDIA, Marie-Claire BONOMO, Hélène LUNETTA, Chantal GIRAUD-SAUVEUR, Bernadette CAILLOL, Stéphanie HARKANE, Emmanuelle CHEMSI, Florence CHEVALLET, Mireille MORONI, Monique CHIAMBRETTO, Marie-Andrée BRIOT, Delphine BERNI, Magali GIOVANNANGELI, Mireille ADON, Hélène TRIC, Anne-Marie GREGOIRE, Messieurs Alain BELVISO, Daniel FONTAINE, Gérard RAMPAL, Patrick ARNOUX, André SINET, Jean TARDITO, Christian FAGLIA, Yves LESSEUR, Jacques ATHIAS, Joseph PITTERA, Jean-Claude CUISINIER, Bruno EVENAS, Gérard LAIK, Pierre RODEVILLE, Jacques DUBOIS, Arthur SALONE, David ZEITOUN, François LLUCIA, Jean-Marie ORIHUEL, Christian PIQUEMAL délégués de la commune d'Aubagne.

**ARTICLE 2** : De modifier en conséquence le tableau du Conseil communautaire, désormais composé de 79 délégués.

**Monsieur BELVISO** : *Bienvenue aux nouveaux !*

*Chers collègues, ce Conseil communautaire est, reconnaissons-le, franchement exceptionnel.*

*D'aucuns diront historique, pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile et s'agissant de la coopération solidaire entre nos communes, eh bien, oui, je le crois, il est bien historique !*

*Et ce sentiment, marqué par une large satisfaction, est d'autant plus partagé me semble-t-il, qu'au-delà des élus, des milliers de nos concitoyens, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, nouveaux venus ici ou habitants de toujours, se sont prononcés pour qu'enfin vive le Pays d'Aubagne et de l'Etoile.*

*Je passe sur le nombre de fois où cette question a été le sujet des débats puis des délibérations dans les Conseils communautaires, comme dans les Conseils municipaux, au cours de ces 5 dernières années.*

*Je passe sur le florilège de déclarations des sceptiques comme des adversaires au projet, sur les propos souvent hautains, toujours agressifs, quelquefois même haineux, à croire qu'un véritable pacte avait été scellé pour que jamais nous ne puissions concrétiser ce rassemblement.*

*Je passe aussi sur la somme de discussions avec les représentants de l'Etat, sur les courriers pour faire valoir notre souhait commun, les délégations, les lettres ouvertes, les articles de presse pour dire haut et fort que nous étions victimes d'une véritable injustice puisque l'on refusait aux gens d'ici et aux élus du peuple le droit à une coopération intercommunale choisie.*

*Et comme cela devenait intolérable, il a même fallu aller jusqu'à manifester à plus de 1.000 le 11 février dernier devant la préfecture de région, puis encore le 8 juin, mais cette fois-ci à Matignon, chez Monsieur e Premier Ministre pour lui remettre 12.000 cartes pétitions.*

*Qui peut oublier cette formidable épopée qui a vu 500 élus et habitants, porte-voix de milliers d'autres, traverser la France et manifester dans les rues de la capitale pour refuser les menaces d'annexion de leurs communes par la Communauté urbaine de Marseille et exiger le droit de construire à l'Est des Bouches-du-Rhône, une intercommunalité à taille humaine.*

*Une manifestation mémorable au point que les hauts fonctionnaires du Ministère des collectivités locales ont reconnu ne pas en croire leurs yeux !*

*Ce matin, à la question d'un journaliste, je répondais par une autre interrogation : qui peut imaginer qu'il y aurait si peu de liens entre la naissance du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et cette mobilisation citoyenne et populaire, portée par 72% des habitants, comme le révélait un sondage en mai dernier ?*

*Non il n'y a pas de hasard, comme il n'y a qu'une façon de qualifier la création du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, c'est le mot victoire.*

*Une victoire est définie par le Petit Larousse comme un succès remporté après une bataille. Une victoire, notre victoire, c'est bien de cela qu'il s'agit.*

*Aussi en votre nom à tous, permettez-moi de remercier toutes celles et tous ceux qui, sur ce territoire, se sont mobilisés, toutes celles et tous ceux qui ont donné de leur temps, de leur dévouement, de leur détermination pour faire entendre cette cause.*

*Je pense aussi à vous, Madame et Messieurs les Maires, aux élus conseillers municipaux et communautaires, aux conseillers généraux et régionaux, aux présidents d'intercommunalités de toute la France, aux parlementaires de gauche de notre département députés et sénateurs, qui nous ont soutenus.*

*Remercier tout particulièrement Monsieur le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et Monsieur le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.*

*Remercier aussi les membres de notre Conseil de Développement, les personnels de nos communes et le personnel communautaire.*

*Remercier enfin, pour son sens de l'Etat, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, qui, en signant les arrêtés en date du 29 décembre autorisant la dissolution de la Communauté de l'Etoile Merlançon et l'adhésion de 5 de ses communes à GHB, malgré les pressions de toutes sortes (jusqu'à la dernière minute), a ainsi donné un prolongement institutionnel à la validation de notre projet, à la signature du contrat de territoire, à la définition du périmètre de SCOT et la création du Syndicat mixte pour sa mise en œuvre.*

*Une page nouvelle s'ouvre donc ! Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est né le 1<sup>er</sup> janvier. C'est une intercommunalité qui maintenant rassemble 11 communes. 79 Conseillers communautaires y représentant 94.000 habitants.*

*Une intercommunalité ne vivant pas pour elle-même mais pour servir les communes membres, qui a fait le choix du progrès social et de toujours chercher des réponses alternatives et innovantes pour le bien vivre de tous.*

*Au fond, une intercommunalité plaçant l'intervention citoyenne au cœur de son action, capable de porter des réponses de proximité comme de s'ouvrir au monde et d'un poids suffisant pour relever les défis de l'avenir.*

*Une intercommunalité qui compte, et demain comptera plus encore, dans le processus d'élaboration de réponses partagées aux questions posées par les grands enjeux de l'aire métropolitaine.*

*A ce stade de mon propos, je veux profiter pour faire une mise au point. En effet, ces derniers jours, nous avons entendu venant d'horizons divers, à nouveau des déclarations sur l'impérieuse nécessité d'un futur élargissement de la Communauté urbaine de Marseille pour lui permettre notamment de trouver des ressources financières nouvelles.*

*Sans détours et avec la plus grande netteté, je veux dire qu'aujourd'hui comme hier, nous ne sommes pas candidats et nous ne le serons pas plus demain.*

*C'est un engagement, je sais que vous le partagez, qui respecte l'aspiration forte des habitants du Pays d'Aubagne et de l'Etoile à décider de leur destin et leur refus d'un avenir imposé.*

*Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, en ce premier Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, c'est donc avec un immense plaisir qu'en votre nom à tous, je souhaite la bienvenue aux nouveaux Conseillers communautaires. A chacun, anciens et nouveaux, je veux dire que nous avons du pain sur la planche.*

*Nous allons dans les prochains jours, travailler à l'élaboration et la construction d'un budget 2007*

*innovant, destiné à conforter sur l'ensemble du territoire communautaire nos politiques publiques.*

*Nous allons engager le chantier d'élaboration du SCOT, le schéma de cohérence territoriale. Nous le ferons y compris avec les élus de Gréasque et Cadolive comme l'arrêté préfectoral du 23 mai dernier le précise.*

*En 2007, pour ne citer que cela :*

- ✓ nous allons étendre notre Programme local de l'habitat nouvellement adopté, aux 5 communes entrantes,*
- ✓ l'ensemble de notre réseau de transport sera renouvelé,*
- ✓ dans le domaine économique, en intégrant les nouvelles zones d'activité, nous allons poursuivre notre assise actuelle, poursuivre notre action contre le chômage et pour favoriser l'insertion et la formation,*
- ✓ 2007 sera encore marqué par la généralisation, sur l'ensemble du territoire communautaire, de la collecte des déchets et leur traitement par l'intercommunalité,*
- ✓ dans ce domaine, avec la poursuite de la concertation pour la création du centre de tri-compostage afin de traiter nos déchets sur notre territoire pour éviter leur incinération nuisible pour tous,*
- ✓ 2007 verra encore l'ouverture au public du domaine de la Font de Mai et l'extension de l'Office Intercommunal du Tourisme aux communes entrantes avec, parallèlement, l'inauguration de la Maison du tourisme intercommunale,*
- ✓ Enfin, nous allons poursuivre, s'agissant du développement durable et solidaire pour le placer plus encore au centre de notre démarche d'ensemble.*

*Loin de moi, bien sûr, l'idée de dresser la liste exhaustive de nos actions pour les semaines et les mois à venir, nous aurons très vite l'occasion d'en reparler, donc au travail, au travail pour le bien vivre en Pays d'Aubagne et de l'Etoile.*

*Je vous remercie.*

**Monsieur NIEL :** *Monsieur le Président, mes Chers collègues. Tout d'abord, bonne année pour vous et celles et ceux qui vous sont chers.*

*Permettez-moi Monsieur le Président et mes Chers collègues, en premier lieu de me réjouir des décisions qui seront prises ce soir pour le nouveau départ de notre Communauté d'agglomération élargie, car c'est cette version de l'élargissement géographique et politique qu'à Roquevaire, nous avons toujours défendue.*

*Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues, persuadé que nous serons plus forts à 11 qu'à 6. L'accueil des 5 nouvelles communes après la décision de Monsieur le Préfet de dissoudre la Communauté de l'Etoile et du Merlançon est une très bonne chose pour les populations vivant dans ce bassin de vie de l'Huveaune, afin de mutualiser nos ressources pour donner vie à nos projets d'intérêt communautaire.*

*Les Conseils municipaux de Gréasque et de Cadolive ayant farouchement défendu une autre intégration intercommunale, il est aussi satisfaisant de respecter leur choix et selon les principes de la démocratie et du ciment républicain qui doit nous unir. Leurs orientations, je le souhaite, trouveront tôt ou tard un nouvel élan.*

*Ainsi le nouveau paysage d'une communauté renforcée devrait nous permettre d'asseoir, vous venez de le dire Monsieur le Président, un développement harmonieux de nos territoires avec des ambitions partagées dont vous venez déjà de décliner quelques unes d'entre elle.*

*Tous ceux qui auront brocardé la position majoritaire du Conseil municipal de Roquevaire en claironnant que nous ne souhaitons que nous marier, voire vendre notre âme à la Communauté urbaine de Marseille ou se jeter dans les bras de Jean-Claude GAUDIN, en seront pour leur grade.*

*Soyons persuadés que leur rancœur ne sera bientôt plus qu'un souvenir fort coûteux cependant en*

*énergie et en ressources publiques.*

*Permettez-moi un clin d'œil, avec notre nouvelle appellation « Pays d'Aubagne et de l'Etoile », nous quittons ce soir le jeu d'ombres de la sainte grotte qui nous a un peu embourbés ces dernières années, pour nous laisser guider par une nouvelle étoile, ce qui en ces temps d'épiphanie ne saura que combler tous ceux qui croient en l'intelligence collective.*

*Je vous remercie de votre aimable attention.*

**Madame BARTHELEMY** : *Messieurs les Maires et élus de La Bouilladisse, de La Destrousse, de Peypin, de Belcodène et de Saint-Savournin, je tiens également à vous dire au nom des élus UMP de l'opposition aubagnaise, que nous sommes heureux de vous accueillir au sein de GHB.*

*Vous savez sans doute que Joseph PITTEIRA et moi-même, qui jusqu'à présent siégeons au Conseil communautaire, avons été toujours constants dans notre position et nous étions d'accord, depuis le début pour que vos communes viennent nous rejoindre.*

*Nous avons toujours estimé, en revanche, que vos voisines de Gréasque et Cadolive devaient être libres de choisir de ne pas intégrer GHB au nom de la cohérence territoriale d'abord puisqu'elles sont versées sur le bassin de l'Arc et non de l'Huveaune, mais aussi au nom du respect de leur volonté démocratique et de celle de leurs élus.*

*C'est la solution qui a été retenue par le Préfet et c'est la bonne. Après autant de gesticulations politiques, c'est un épilogue tranquille, logique et raisonnable sur lequel chacun ne peut que s'accorder.*

*Notre Conseil communautaire a doublé, de 45 nous passons à 79 et je dirais, de simple conseil de famille, est devenu une véritable assemblée.*

*Nous avons toujours eu des soucis, Joseph PITTEIRA et moi puisque nous étions les seuls élus d'opposition, d'intervenir sans verbiage et sans délayage pour faire valoir nos arguments et nos valeurs, notamment sur les délibérations qui concernaient notre commune d'Aubagne.*

*Le nombre de dossiers que nous allons étudier dorénavant lors d'une séance va considérablement augmenter, sachez que nous serons encore plus conscients de la nécessité d'une prise de parole efficace et alerte au sein d'un conseil élargi.*

*Néanmoins, nous entendrons continuer à faire passer notre message et espérons pouvoir partager avec vous des moments d'extrême convivialité.*

*Merci.*

**Monsieur FONTAINE** : *Juste quelques mots pour dire combien la ville d'Aubagne est heureuse de cette grande assemblée.*

*Nous sommes dans une salle, ici, qui rassemble toujours de grands événements créatifs et c'est bien que notre Conseil communautaire soit rassemblé, ici, c'est une création que, majoritairement, nous voulons depuis longtemps.*

*En ce qui me concerne et je le disais à mon ami Patrick PIN, j'y reviendrai tout à l'heure, c'est une habitude de travail que nous avons déjà pour beaucoup ensemble, dans le Syndicat des transports, depuis de nombreuses années, nous sommes tous rassemblés ou presque tous et nous travaillons ensemble pour le devenir de cet Est du département.*

*Aujourd'hui nous allons pouvoir élargir nos compétences à toutes les grandes compétences qui sont portées par la Communauté.*

*Grandes compétences qui sont portées par la Communauté, n'enterrons pas subitement GHB mais rappelons-nous combien nous avons su construire ensemble une communauté d'agglomération qui sur les grandes compétences qui étaient les siennes a su montrer sa détermination, sa capacité à travailler ensemble intelligemment.*

*Un dernier mot malgré tout, c'est que je crois que dans ce monde, rien ne vient seul, les miracles je n'y crois pas, les miracles politiques moins encore et aujourd'hui, dans notre société française du*

*XXI<sup>ème</sup> siècle, tout ce que nous arrivons à obtenir, nous l'obtenons lorsque nous nous battons. Nous nous sommes battus et je crois que majoritairement, nous avons gagné une bataille pacifiste certes, mais une bataille malgré tout.*

*Je sors des vœux de la réunion sympathique et symbolique que nous avons chaque année dans notre caserne des pompiers, ces gens-là se sont battus comme des forcenés pour obtenir une caserne moderne, ils ont rassemblé 13.000 signatures, il y a des faits concordants, aujourd'hui étaient affichés sur les murs de la vieille caserne les appels d'offres ouvrant la possibilité future d'avoir donc, dans les années qui viennent, une caserne neuve.*

*La caserne c'est quelque chose qui était nécessaire, qui était obligatoire, les politiques auraient dû admettre qu'il revenait tout simplement de la construire, il a fallu que nous nous battions pour l'obtenir, certains ont pensé que c'étaient des batailles inutiles, ils avaient tort, ici nous sommes dans une enceinte qui rassemble des gens, dans le public, dans les élus qui se sont battus pour obtenir ce que nous avons aujourd'hui, certains ont pensé que cette bataille était inutile, je pense qu'ils avaient tort.*

*Donc plein de chances au Pays d'Aubagne et de l'Etoile en se rappelant que dans ce monde, la chance n'est que pour celles et ceux qui la demandent, qui vont la rechercher et qui la construisent ensemble.*

*Merci.*

**Monsieur COULOMB** : *Monsieur le Président, Chers collègues.*

*Il me semble que je dois vous dire que dans cette communauté du Pays d'Aubagne, il y a des varois et je pense que vous le savez tous.*

*Je dis cela ce soir parce que j'ai rencontré samedi aux vœux dans une commune proche de la mienne, le Président du Conseil général du Var qui s'est réjoui du résultat que nous avons eu et qui participe, vous le savez tous, à l'opération que nous avons avec la Communauté et ma commune, je tenais à le dire, je suis très heureux ce soir, en tant que varois d'être parmi vous.*

*Nous sommes très heureux, ma commune est tournée vers la vallée de l'Huveaune, les responsables de mon département le savent très bien et me considèrent comme un varois tout en étant avec vous.*

*Merci de votre attention.*

**Monsieur JULLIEN** : *Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et Chers collègues.*

*Tout d'abord, je voudrais à l'aube de cette nouvelle année vous présenter tout nos vœux, des vœux qui pour les élus de l'Etoile semblent être exaucés en cette année 2007 et que nous aurions bien voulu voir réaliser dès 2002, puis en 2003, puis en 2004.*

*Nous sommes en 2007 et enfin, nous voilà réunis.*

*En signant l'arrêté de dissolution de la Communauté de communes « Lou Pais de l'Estello et dou Merlançon » le 29 décembre dernier, Monsieur le Préfet a permis au territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de se doter officiellement d'une structure intercommunale souhaitée depuis de nombreuses années par la grande majorité des élus et de la population de nos communes.*

*Après les multiples péripéties que nous avons connues, vous comprendrez que c'est avec une immense joie, un immense plaisir que les élus de l'Etoile dont je me fais l'interprète ce soir, vont siéger avec ceux du Pays d'Aubagne afin de poursuivre la mise en œuvre des projets prévus dans notre contrat de territoire et ce, avec des moyens nouveaux que doit immanquablement nous procurer l'élargissement de notre structure.*

*C'est bien pour cela que nous nous battons depuis de nombreuses années.*

*Notre satisfaction est immense, cependant je ne peux m'empêcher de ressentir un peu d'amertume à l'idée que nous ayons laissé, sur le bord du chemin, les communes de Cadolive et Gréasque avec lesquelles nous entretenons depuis plus de 50 ans de véritables relations intercommunales amicales.*

*Relations liées aux besoins d'infrastructures collectives de nos communes, relations liées à l'histoire*

*de nos cités du bassin minier, relations administratives liées au découpage cantonal.*

*D'ailleurs, ces deux communes ont été intégrées dans le périmètre de notre schéma de cohérence territoriale par arrêté de Monsieur le Préfet en date du 23 mai 2006 -Monsieur le Président le signalait tout à l'heure- et ont bien sûr accepté de travailler avec nous dans ce domaine au sein du Syndicat intercommunal qui sera installé dans les prochains jours.*

*Malgré nos démarches, malgré nos liens, nous n'avons pas pu convaincre nos collègues dont le choix de regroupement avec le pays d'Aix n'est pas près d'être satisfait, je dois le dire encore ce soir, nous n'avons pas pu les convaincre de venir avec nous.*

*Nous regrettons cette situation et respectons le choix fait par ces élus, cependant je ne suis pas persuadé que ce choix qui entraîne cet isolement soit le meilleur pour la population de ces communes et je pense que vous serez d'accord avec moi pour les intégrer si elles éprouvaient, dans un avenir plus ou moins proche, le désir de nous rejoindre.*

*Je ne suis pas persuadé non plus, comme on a voulu nous le faire croire, que les hésitations et les atermoiements de ces deux collectivités soient uniquement à l'origine des retards apportés à notre regroupement.*

*Il aura fallu dénoncer les manœuvres politiques de certains élus de droite qui ne souhaitent pas la réussite de ce regroupement, loin de favoriser le regroupement intercommunal prévu par la loi, notre Député n'a même pas hésité à ternir dans ses propos et chroniques l'image de ce territoire, il aura fallu contrarier la phagocytose annoncée et programmée par le Président de la Communauté urbaine de Marseille, il aura fallu la mobilisation massive des citoyens de ce territoire en février devant la Préfecture et en juin à Paris devant Matignon, il aura fallu diffuser, communiquer, dialoguer pour nous retrouver ensemble ce soir.*

*Il est vrai que, sans ce regroupement, la Communauté de l'Etoile n'aurait pas été en mesure de poursuivre, faute de moyens et de dotations de l'Etat, ses missions de service public, sans conséquences importantes sur le budget des communes et des administrés.*

*Situation d'autant plus cocasse lorsque l'on sait, et ce depuis les prémices de notre rapprochement, qu'à l'inverse, ce regroupement est source de moyens supplémentaires pour l'ensemble de notre territoire.*

*Mesdames, Messieurs, Chers collègues, c'est donc bien avec cet esprit de solidarité et de partage qui doit présider au bon fonctionnement de tout regroupement intercommunal, qu'avec mes collègues élus et administrés, nous contribuerons au développement et à la prospérité de notre territoire.*

*Je vous remercie de votre attention.*

**Monsieur BELVISO :** *Mes Chers collègues je vous remercie pour cette belle unanimité, sur ce à quoi nous sommes arrivés.*

*C'est à se demander pourquoi nous n'y sommes pas arrivés plus tôt, mais il faut être patient et vigilant et je crois que nous devons, les uns et les autres, au-delà de ce qu'ont pu être nos positions dans les débats de ces derniers mois et ces dernières années, nous appuyer sur les propos d'aujourd'hui et sur cette unanimité, sur ce consensus sur la réalité de cette nouvelle communauté d'agglomération qui est encore « Garlaban, Huveaune, Sainte-Baume » jusqu'à une délibération proche.*

*Donc, pour nous appuyer sur votre volonté commune pour nous permettre d'avancer, je le répète, pour le bien-vivre en « Pays d'Aubagne ».*

*Je vous remercie pour l'ensemble de vos propos et vous propose de passer à l'ordre du jour de notre Conseil communautaire.*

### **Sur le rapport de M. le Président**

**N°: 02 - 0107**

**OBJET : Détermination du nombre de Vice-présidents au sein du Conseil communautaire.**

Par délibération n° 02-0401 du 18 avril 2001, nous avons décidé de fixer à douze (12) le nombre de

Vice-présidents.

**COMPTE TENU** de l'adhésion des nouvelles communes et conformément à l'article 4 de nos statuts, je vous propose, pour permettre notamment à chaque commune d'être représentée par au moins un Vice-président au Bureau de la Communauté, de créer huit (8) nouveaux postes de Vice-présidents et de porter ainsi le nombre total à vingt (20).

D'autre part, nous avons délibéré le 5 juillet 2006 pour fixer les indemnités des élus de la Communauté, je vous propose d'appliquer les termes de cette délibération aux nouveaux Vice-présidents.

Le Conseil communautaire,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** la délibération n° 24-0706 du 5 juillet 2006 du Conseil de la Communauté d'agglomération « Garlaban Huveaune Sainte-Baume »,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : De créer huit (8) nouveaux postes de Vice-présidents et de fixer ainsi à vingt (20), pour la durée de notre mandat, le nombre total de Vice-présidents.

**ARTICLE 2** : D'appliquer les décisions réglementaires et de fixer le montant individuel des indemnités mensuelles du Président et des Vice-présidents conformément à la délibération du Conseil communautaire n° 24-0706 du 5 juillet 2006.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Monsieur BELVISO** : *Nous allons donc procéder à l'élection des huit postes de Vice-présidents.*

*Pour procéder à cette élection, la benjamine du Conseil communautaire, Madame CHEMSI, et le « toujours » doyen de cette assemblée, Monsieur SINET, sont invités à prendre place à côté de l'urne –toujours doyen, car quelle que soit l'assemblée, il est doyen, ce n'est pas toujours parce que c'est 2007- et ils procéderont à l'issue des votes au dépouillement.*

*Vous avez dans vos pochettes, pour le bon déroulement du scrutin, les bulletins de vote préinscrits ou des bulletins blancs qui peuvent nécessiter un rajout de nom s'il y a d'autres candidatures.*

*Je demande aux collègues qui ont des procurations (s'ils ne l'ont pas encore fait) de récupérer dans les pochettes des mandats, l'ensemble des bulletins et à l'appel de votre nom, bien entendu, vous voterez deux fois.*

*(déroulement des votes conforme à la délibération ci-dessous)*

### **Sur le rapport de M. le Président**

**N°: 03 - 0107**

**OBJET : Election des nouveaux Vice-présidents.**

Par délibération N° 02–0107 du 8 janvier 2007, il a été décidé de créer huit (8) nouveaux postes de Vice-présidents ; il convient maintenant de les élire.

Sous la présidence de Monsieur Alain BELVISO, Président, qui s'est assuré que le quorum était réuni, il est donc procédé à l'élection des huit nouveaux Vice-présidents.

Monsieur le Président propose les candidatures, dans l'ordre des postes à pourvoir, de :

13 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur André JULLIEN
14 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Christian BOURRELLY
15 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Paul JULIEN
16 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur André LENEL
17 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Patrick PIN
18 <sup>ème</sup> Vice-président	Madame Magali GIOVANNANGELI
19 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Régis FERNANDEZ
20 <sup>ème</sup> Vice-président	Monsieur Francis VILLORIA

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

**Election du 13<sup>ème</sup> Vice- président**

Candidat : Monsieur André JULLIEN	Autre candidat : .....
Sur 79 votants : 79 VOIX	

Monsieur **André JULLIEN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé  
13<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

**Election du 14<sup>ème</sup> Vice- président**

Candidat : Monsieur Christian BOURRELLY	Autre candidat : .....
Sur 79 votants : 79 VOIX	

Monsieur **Christian BOURRELLY** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé  
14<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

**Election du 15<sup>ème</sup> Vice- président**

Candidat : Monsieur Paul JULIEN	Autre candidat : .....
Sur 79 votants : 79 VOIX	

Monsieur **Paul JULIEN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé  
15<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

**Election du 16<sup>ème</sup> Vice- président**

Candidat : Monsieur André LENEL	Autre candidat : .....
Sur 79 votants : 79 VOIX	

Monsieur **André LENEL** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé  
16<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

**Election du 17<sup>ème</sup> Vice- président**

Candidat : Monsieur Patrick PIN	Autre candidat : .....
Sur 79 votants : 79 VOIX	

Monsieur **Patrick PIN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé  
17<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

*Monsieur BELVISO : Avant de passer au 18<sup>ème</sup> Vice-président, les scrutateurs me demandent d'élever une vive protestation contre celui ou celle (et comme j'ai un peu de hauteur avec mes collègues, nous avons vu celui qui se permet avec les bulletins de faire des avions, des petits bateaux ou des cocotes en papier), ce n'est pas pratique pour dépouiller, au prochain tour il sera considéré comme nul. N'est-ce pas Monsieur INES ?*

*Ca ne pouvait être qu'un varois, Monsieur le Maire de Saint-Zacharie !*

*Pour le poste du 18<sup>ème</sup> Vice-président, nous avons deux candidatures, Madame Magali GIOVANNANGELI et Monsieur Bernard VERT à qui je donne la parole.*

**Monsieur VERT** : Monsieur le Président, mes Chers collègues.

*Depuis maintenant un peu plus de cinq ans, la commune de Roquevaire bénéficie au sein de GHB d'un « régime de faveur » : dérobade de la SAEMPA sur la RHI, dotation de solidarité, Vice-présidence et j'en passe ...*

*Nous avons ce soir entériné l'adhésion de nouvelles communes à notre nouvelle Communauté et Roquevaire s'en félicite et en est très heureuse, car cela est conforme à la position de notre Conseil municipal.*

*En cette période de vœux, je souhaite que Roquevaire soit enfin considérée comme toutes les autres communes et qu'elle soit représentée équitablement au sein de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.*

*C'est pourquoi j'ai l'honneur de présenter ma candidature au poste de 18<sup>ème</sup> Vice-président, Aubagne est bien représentée et c'est logique, Roquevaire sollicite simplement une juste représentation, les Roquevairaises et Roquevairais sont des citoyens à part entière de cette communauté, ils participent comme les autres à son financement et à son fonctionnement.*

*Il n'est pas juste, pas équitable, pas démocratique que nous y soyons sous-représentés.*

*Si en son temps l'argument de l'inexpérience pouvait se concevoir, le temps fait qu'aujourd'hui, il n'a plus sa raison d'être, pas plus d'ailleurs que notre désaccord sur certains sujets. Une commune ne peut être punie au prétexte qu'elle ne pense pas la même chose que d'autres.*

*C'est pourquoi, mes Chers collègues, je fais appel à votre sens de la justice, de la démocratie, pour enfin donner à Roquevaire ce qui lui est dû.*

*Je vous remercie de votre attention.*

**Monsieur BELVISO** : *Et bien la démocratie va parler, nous allons procéder au vote, il y a deux candidats.*

*Je fais simplement remarquer une chose puisque la belle unanimité de début de séance a déjà vécue, que vous auriez pu, Monsieur le Conseiller communautaire, pour faire part de votre remarque, demander un 21<sup>ème</sup> Vice-président et non pas vous présenter contre un autre candidat, je pense que cela aurait été dans la lignée de cette volonté de construire ensemble que vous avez soulignée y compris dans votre intervention.*

*Ce n'est pas le choix que vous avez fait, vous avez fait le choix de vous présenter contre un autre candidat issu des autres communes, c'est dommageable.*

*Je réitère simplement les éléments que vous connaissez, toutes les communes sont représentées au Bureau par leur Maire et il n'y a pas de meilleur garant de l'intérêt des communes au sein de la Communauté d'agglomération que la présence des Maires au sein de l'exécutif de celle-ci.*

*Quant aux Vice-présidents supplémentaires, comme depuis 2001 ils sont issus de la majorité de gestion de la Communauté d'agglomération, l'acte de gestion qui valide cette majorité, c'est l'acte budgétaire, je vous renvoie mes Chers collègues de Roquevaire au prochain vote du budget, et si vous votez le budget, alors la majorité de la Communauté sera amenée à revoir sa position.*

*Je n'ai jamais vu dans une commune, un adjoint au Maire être élu en étant dans l'opposition et en ne votant pas le budget ou alors dans certaines communes, quand on a des adjoints qui sont en opposition et c'est logique, on les remplace, nous fonctionnons de la même façon.*

#### **Election du 18<sup>ème</sup> Vice- président**

Candidat : Madame Magali GIOVANNANGELI	Autre candidat : Monsieur Bernard VERT
Sur 79 votants : 66 VOIX	Sur 79 votants : 12 VOIX
1 BLANC	

Madame **Magali GIOVANNANGELI** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 18<sup>ème</sup> Vice-présidente et a été immédiatement installée.

#### **Election du 19<sup>ème</sup> Vice- président**

Candidat : Monsieur Régis FERNANDEZ	Autre candidat : .....
Sur 79 votants : 79 VOIX	

Monsieur **Régis FERNANDEZ** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 19<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

## Election du 20<sup>ème</sup> Vice- président

Candidat : Monsieur Francis VILLORIA	Autre candidat : .....
Sur 79 votants : 79 VOIX	

Monsieur **Francis VILLORIA** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 20<sup>ème</sup> Vice-président et a été immédiatement installé.

**Monsieur BELVISO** : *Le Bureau est désormais au complet, il donne lieu à un nouveau tableau de composition de Communauté, je vais vous faire grâce de son énumération, d'autant plus que pour un certain nombre de nouveaux, vous devez rendre la fiche de renseignements qui vous a été transmise afin de connaître les âges de tout le monde.*

*Merci de bien vouloir transmettre cette fiche au secrétariat, la seule chose que nous savons, c'est que Monsieur SINET sera, lors de notre prochain Conseil de communauté, de nouveau le doyen et nous le remercions ainsi que Madame CHEMSI de l'ensemble des efforts qu'ils ont faits.*

*(Après avoir recueilli les renseignements demandés sur les élus, le tableau du Conseil communautaire est établi comme suit).*

### TABLEAU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

01 – Alain BELVISO, <b>Président</b>	22 – André SINET	52 – Sylvia BARTHELEMY
02 – Danièle GARCIA	23 – Jean TARDITO	53 – Serge REYNIER
03 – André NIEL	24 – Jacques DUBOIS	54 – Fabrice BERARDI
04 – Pierre COULOMB	25 – Marius BATTAGLIA	55 – Jean-Robert DAGORN
05 – Gilles AICARDI	26 – Yvette HERVE	56 – Guy BARBAROUX
06 – Jean-Claude ALEXIS	27 – Nicole FLOURET	57 – Christine CAPDEVILLE
07 – Patrick ARNOUX	28 – Monique CHIAMBRETTO	58 – Mireille MORONI
08 – Antoine DI CIACCIO	29 – Gérard LAIK	59 – Liliane BOUDIA
09 – Jean-Marie RAME	30 – Geneviève DONADINI	60 – Marie-Claire BONOMO
10 – Gérard RAMPAL	31 – Christian PIQUEMAL	61 – Gabriel SCHANG
11 – Daniel FONTAINE	32 – Paul ANGLARET	62 – Roger DEVESVRE
12 – Pierre MINGAUD	33 – Eliane CHATZOPOULOS	63 – Hélène TRIC
13 – Antoine RETOR	34 – André BULTEAU	64 – Hélène LUNETTA
14 – André JULLIEN	35 – Christian FAGLIA	65 – Jean-Claude CUISINIER
15 – Christian BOURRELLY	36 – Michèle JOUVE	66 – Chantal GIRAUD-SAUVEUR
16 – Paul JULIEN	37 – Yves LESSEUR	67 – Raymond ROCCHIA
17 – André LENEL	38 – Marie-Andrée BRIOT	68 – Bernadette CAILLOL
18 – Patrick PIN	39 – David ZEITOUN	69 – Francis GOYA
19 – Magali GIOVANNANGELI	40 – Jacques ATHIAS	70 – Mireille PARENT
20 – Régis FERNANDEZ	41 – Claude INES	71 – Bruno EVENAS
21 – Francis VILLORIA	42 – Bernard VERT	72 – Pierre RODEVILLE
<b>Vice-présidents</b>	43 – Anne-Marie GREGOIRE	73 – Florence CHEVALLET
	44 – Mireille ADON	74 – Arthur SALONE
	45 – Pierre PASCAL	75 – José MORALES
	46 – Michel FIORUCCI	76 – Stéphanie HARKANE
	47 – Joseph PITTERA	77 – Fabrice VERT
	48 – François LLUCIA	78 – Emmanuelle CHEMSI
	49 – Michel LAN	79 – Delphine BERNI
	50 – Alain GOLEA	<b>Conseillers communautaires</b>
	51 – Jean-Marie ORIHUEL	

### Sur le rapport de M. le Président

**N°: 04 - 0107**

**OBJET : Election des membres de la Commission Locale de Transferts de Charges.**

Nous avons, par délibération n° 01-0206 du 16 février 2006, élu les représentants de la Commission Locale des Transferts de Charges.

**COMPTE TENU** de l'adhésion de cinq nouvelles communes, il convient de modifier la composition de cette Commission en désignant les deux représentants de chacune de ces cinq communes.

La proposition des candidatures est la suivante :

<b>COMMUNES</b>	<b>REPRESENTANT</b>
Belcodène	Monsieur Patrick PIN Monsieur Jean-Robert DAGORN
La Bouilladisse	Monsieur André JULLIEN Monsieur Régis FERNANDEZ
La Destrousse	Monsieur Paul JULIEN Monsieur Michel LAN
Peypin	Monsieur Christian BOURRELLY Monsieur Francis GOYA
Saint-Savournin	Monsieur André LENEL Monsieur Michel FIORUCCI

Aucune autre candidature n'est proposée, le vote à main levée est accepté par l'ensemble des Conseillers présents.

Le Conseil communautaire,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De désigner, au sein de la Commission Locale de Transferts des Charges, pour les communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin, Messieurs Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, André JULLIEN, Régis FERNANDEZ, Paul JULIEN, Michel LAN, Christian BOURRELLY, Francis GOYA, André LENEL, Michel FIORUCCI.

**ARTICLE 2** : De modifier la composition des représentants de cette Commission comme suit

<b>COMMUNAUTE</b>	<b>AUBAGNE</b>	<b>AURIOL</b>	<b>CUGES-LES-PINS</b>	<b>LA PENNE-SUR-HUVEAUNE</b>	<b>ROQUEVAIRE</b>
Alain BELVISO	Daniel FONTAINE	Danièle GARCIA	Gilles AICARDI	Pierre MINGAUD	André NIEL
	Patrick ARNOUX	Guy BARBAROUX	Antoine DI CIACCIO	Jean-Claude ALEXIS	Bernard VERT
<b>SAINT-ZACHARIE</b>	<b>BELCODENE</b>	<b>LA BOUILLADISSE</b>	<b>LA DESTROUSSE</b>	<b>PEYPIN</b>	<b>SAINT-SAVOURNIN</b>
Pierre COULOMB	Patrick PIN	André JULLIEN	Paul JULIEN	Christian BOURRELLY	André LENEL
Jean-Marie RAME	Jean-Robert DAGORN	Régis FERNANDEZ	Michel LAN	Francis GOYA	Michel FIORUCCI

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Sur le rapport de M. le Président**

**N°: 05 - 0107**

**OBJET : Modification des statuts de la Communauté d'agglomération.**

A la suite de l'adhésion de cinq nouvelles communes à notre Communauté d'agglomération, il convient de modifier nos statuts, afin notamment de prendre en compte le nouveau périmètre.

Je vous propose donc de modifier ainsi :

**ARTICLE 1**

Conformément à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999, il a été formé entre les communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Auriol et Saint-Zacharie une Communauté d'agglomération.

Cette communauté est étendue par l'adhésion des communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin.

Elle a pour mission d'œuvrer dans l'intérêt commun, dans le respect de l'identité et de l'autonomie

qui fondent la richesse des communes, et de développer des coopérations ouvertes aux communes voisines et particulièrement à la capitale régionale.

Son périmètre est celui de l'ensemble des 11 (onze) communes membres.

Elle prend la dénomination de :

**« Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile »**

#### **ARTICLE 7**

La Communauté d'agglomération associe les communes au sein d'un périmètre de solidarité urbaine en vue du développement concerté du bassin d'emploi et de vie constitué par les communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, La Bouilladisse, Cuges-les-Pins, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin et Saint-Zacharie.

#### **ARTICLE 9**

Les ressources de la Communauté sont constituées, conformément à l'article L.5216-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1/ de la taxe professionnelle perçue sur les activités de l'ensemble du périmètre des 11 (onze) communes. Celle-ci participe au financement des charges transférées.

Le reste des articles reste inchangé.

Le Conseil communautaire,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** la délibération n° 04/1203 du 16 décembre 2003 définissant les statuts de la Communauté d'agglomération,

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De modifier, comme mentionné ci-dessus, les articles 1, 7 et 9 des statuts.

**ARTICLE 2** : D'adopter les nouveaux statuts modifiés ci-joints.

*Monsieur BELVISO : Je vous rappelle que cette délibération devra faire l'objet d'un vote dans chacun des Conseils municipaux puisqu'il s'agit d'une modification des statuts.*

*Y a-t-il des remarques, qui adoptent ?*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

*A partir de demain matin, ne parlez plus de « Garlaban, Huveaune, Sainte-Baume » mais dites Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ou Pays d'Aubagne et de l'Etoile simplement et on ne dit pas PAE non plus parce que les férus d'urbanisme vont se perdre dans les différents sigles, vous direz l'AGGLO, ce sera plus simple et cela vous renverra au magazine, mais en tout cas c'est « Pays d'Aubagne et de l'Etoile ».*

*Je vous remercie.*

#### **Sur le rapport de M. Patrick ARNOUX**

**N°: 06 - 0107**

**OBJET : Lissage progressif du taux de la TEOM suite à l'élargissement de la Communauté avec les communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin.**

Par délibération en date du 27 janvier 2005, la Communauté d'agglomération a adopté le lissage progressif du taux de la TEOM aux communes membres (Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et Saint-Zacharie) conformément aux nouvelles dispositions issues de l'article 101 de la loi de finances n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 pour 2005 qui modifient les articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts.

Ces dispositions autorisent, à titre dérogatoire, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à voter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, des taux de taxe différents par commune afin de lisser les hausses de cotisations liées à l'harmonisation du mode de financement du service d'enlèvement et de traitement

des déchets ménagers au sein de son territoire.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été transférée, par délibération du 30 juin 1993, des communes membres à la Communauté de villes « Garlaban Huveaune Sainte-Baume ».

Le Conseil communautaire,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** les délibérations des 9 novembre et 14 décembre 1999 portant transformation de la Communauté de villes en Communauté d'agglomération « Garlaban Huveaune Sainte-Baume »,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 1999 prononçant la transformation de la Communauté de villes en Communauté d'agglomération « Garlaban Huveaune Sainte-Baume »,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2006 portant adhésion par la Communauté d'agglomération « Garlaban Huveaune Sainte-Baume » aux communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'étendre la TEOM à tout le périmètre de la Communauté d'agglomération et donc aux nouvelles communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin.

**ARTICLE 2** : De voter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, des taux différents par commune afin d'appliquer le mécanisme de lissage des taux dans les conditions prévues à l'article 1636 B sexies pour les EPCI à fiscalité propre pour les communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin,

**ARTICLE 3** : De charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **Sur le rapport de M. Gérard RAMPAL**

**N°: 07 - 0107**

**OBJET : HABITAT - Délégation de compétence en matière d'aides à la pierre Avenants n° 1 aux conventions.**

Par délibération du 12 décembre 2005, la Communauté a autorisé le Président à signer la convention de délégation de compétences des aides à la pierre pour une durée de 3 ans. Selon l'article II.1 de cette convention traitant des modalités financières et de leur mise à disposition, il est indiqué qu'un avenant annuel précisera l'enveloppe de droits à engagements mis à disposition par l'Etat, chaque année pour atteindre les objectifs fixés pour le parc social et le parc privé.

#### **A - Les objectifs quantitatifs prévisionnels pour 2007**

##### **A.1 - Le développement, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements sociaux**

Les objectifs prévisionnels pour l'année 2007 sont les suivants :

a) la réalisation par construction neuve ou par acquisition/amélioration d'un objectif global de 138 logements locatifs sociaux dont

- ✓ 13 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration),
- ✓ 125 logements PLUS (prêt locatif à usage social),
- ✓ 30 logements PLS<sup>1</sup> (prêt locatif social),

Qui répondent aux besoins définis dans le PLH et tiennent compte des objectifs de production résultant de l'application de l'article 55 de la loi SRU des communes de Roquevaire et d'Auriol.

b) la réhabilitation de 175 logements locatifs sociaux sur la Commune d'Aubagne,

c) la réalisation de 20 logements en location-accession,

d) *la création et la réhabilitation de 10 places d'hébergement d'urgence.*

##### **A.2 - La requalification du parc privé ancien, des copropriétés et la production d'une offre en logements à loyers maîtrisés**

Les objectifs du plan de cohésion sociale ont été revus à la baisse. Toutefois, ceux-ci restent ambitieux. Concernant la requalification du parc privé ancien et la production d'une offre en

---

<sup>1</sup> Les PLS « Foncière » ne sont pas contingentés

logements à loyers maîtrisés, les objectifs définis pour 2007 sont les suivants :

- a) la production d'une offre de *55 logements privés à loyers maîtrisés* dont 20 à loyers conventionnés à l'aide personnalisée au logement (APL),
- b) la remise sur le marché locatif de *40 logements privés vacants* depuis plus de douze mois,
- c) le traitement de *35 logements indignes*, notamment insalubrité, péril, risque plomb, faisant suite aux dispositions prises avec l'Etat dans le cadre du protocole d'accord de lutte contre l'habitat indigne du 5 juillet 2002 dont 20 PB et 15 PO.

#### **B - Modalités financières pour 2007**

##### B.1 : Moyens mis à la disposition du délégataire par l'Etat

*Pour 2007, l'enveloppe prévisionnelle de droits à engagements présentée au Comité régional du 5 décembre 2006 est fixée à 2.854.400 €, dont 5% font l'objet d'une mise en réserve d'utilisation.*

*Le contingent d'agrément de l'Etat pour la Communauté est de 30 agréments PLS et de 20 agréments PSLA pour l'exercice 2007.*

##### B.2 : Répartition des droits à engagement entre logement locatif social et habitat privé

*Pour 2007, l'enveloppe est répartie de la façon suivante :*

- ✓ *2.054.400 € pour le logement locatif social dont 102.720 € font l'objet de la mise en réserve mentionnée ci-dessus (B.1),*
- ✓ *800.000 € pour l'habitat privé (ANAH) dont 40.000 € font l'objet de la mise en réserve mentionnée ci-dessus (B.1).*

##### B.3 : Interventions propres du délégataire

*Pour 2007, le montant prévisionnel des crédits qu'il affectera sur son propre budget à la réalisation des objectifs de la convention s'élèvera à 2.200.000 € dont 1.100.000 € pour le logement locatif social et 1.100.000 € pour l'habitat privé.*

Le Conseil communautaire,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Conseil communautaire du 12 décembre 2005, approuvant la délégation de compétence et les conventions y afférentes,

**VU** le Comité régional de l'habitat du 5 décembre 2006 approuvant la programmation 2007 de l'état en matière de logement,

**VU** les projets d'avenants,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'autoriser le Président à signer avec le Préfet des Bouches-du-Rhône l'avenant n° 1 à la convention de délégation des aides à la pierre et à la mise à disposition des services de la DDE.

**ARTICLE 2** : D'autoriser le Président à signer avec le représentant de l'ANAH l'avenant n° 1 relatif aux modalités de gestion des crédits destinés au parc privé.

**Monsieur RAMPAL** : *Je donne juste une petite explication pour nos collègues qui n'ont pas l'habitude.*

*C'est une convention de délégation pour porte sur trois ans, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et qui sera entérinée jusqu'au 31 décembre 2008.*

*Les objectifs quantitatifs de cette convention, ce sont la réalisation par construction neuve ou par acquisition d'amélioration d'un objectif global de 550 logements locatifs sociaux, l'objectif cohérent avec la déclinaison du plan de cohésion sociale, donc 440 soit 80% de logements en plus, c'est-à-dire le prêt locatif à usage social, 55 soit 10% des logements en PLAI, 55 aussi dans le logement PLS.*

*La réhabilitation de 1.323 logements locatifs sociaux, la réalisation de 20 logements en location-accession, le traitement du foyer des travailleurs immigrants à Aubagne au Petit Canedel pour une capacité actuelle de 255 places gérées par la SONACOTRA et inscrit dans le plan quinquennal du traitement par la réhabilitation-restructuration des foyers des travailleurs immigrants.*

*La création et la réhabilitation des 10 places d'hébergement d'urgence après la requalification du parc privé ancien des copropriétés de la production des offres en logement à loyer maîtrisé, la production*

*d'une offre de 210 logements privés à loyer maîtrisé dont 120 en loyer conventionné à l'aide personnalisée au logement, la remise sur le marché locatif de plus de 120 logements privés vacants depuis plus de 12 mois en logements conventionnés –et c'est bien d'actualité-.*

*Ces deux premiers objectifs sont bien cohérents avec la déclinaison locale du plan de la cohésion sociale, le traitement de 150 logements indignes dont 120 en insalubrité, 70 propriétaires-bailleurs et 50 propriétaires-occupants faisant suite aux dispositions prises par l'Etat dans le cadre du protocole d'accord de lutte contre l'habitat indigne du mois de juillet 2002.*

*Les modalités financières sont le droit d'engagement prévisionnel à louer pendant la durée de la convention à condition que ce soit entériné par la loi de finances, pour remplir ces conditions, l'objectif pour le parc social est de 5.988.000 euros et pour le parc privé 2.400.000 euros, soit 8.388.000 euros pour le contingent d'agrément de 55 PLS et 20 PSLA.*

*Je vous demande, Chers collègues, d'autoriser Monsieur le Président à signer avec le Préfet des Bouches-du-Rhône l'avenant N° 1 à la convention d'aide à la pierre et à la mise à disposition des services de la DDE et l'avenant N° 1 avec les représentants de l'ANAH.*

*Cette convention est dans l'ancienne structure de notre Communauté, peut-être qu'une nouvelle convention viendra lorsqu'on aura fait l'extension de notre Programme Local de l'Habitat.*

**Madame BARTHELEMY** : *Je vous remercie.*

*Cette délibération étant déjà venue au Conseil communautaire du mois de décembre 2005, je voudrais rappeler notre position de vote.*

*Même si effectivement ce dispositif d'aide à la pierre est un dispositif mis en place par l'acte de décentralisation 2 -c'est-à-dire par le gouvernement Jean-Pierre RAFFARIN- nous avons déploré et déplorons toujours, qu'en contrepartie de cette aide à la pierre par laquelle le Préfet délègue complètement sa compétence -puisque c'est dorénavant la Communauté d'agglo qui va attribuer et distribuer toutes les aides de l'Etat et pour le compte de l'Etat, ce n'est plus le Préfet qui le fait- nous avons déploré que vous n'avez pas utilisé tout le dispositif de cette loi de décentralisation et notamment l'article 60 de cette loi du 13 août 2004 qui vous permettait de vous faire déléguer également par le Préfet son coefficient de logements sociaux ; son contingent, le terme est plus exact.*

*Je pense que cela aurait été beaucoup plus simple pour les administrés qui sont en attente d'un logement social, qu'ils auraient pu très certainement vous demander des comptes, plutôt que de se voir répondre que dans la Commission d'attribution des logements sociaux vous n'êtes pas les seuls à décider et que votre contingent étroit ne vous permet pas de satisfaire tout le monde.*

*Donc nous renouvelons notre demande et souhaitons que le nouveau Pays d'Aubagne et de l'Etoile demande au Préfet de lui déléguer son contingent ; ce qui nous permettrait, je crois, d'arriver à 45 voire 50% du contingent possible à attribuer aux administrés de notre nouveau territoire.*

**Monsieur RAMPAL** : *La conseillère communautaire avait déjà posé effectivement cette question lors de la première signature de notre convention.*

*C'est une compétence de l'Etat, il faut s'en souvenir, le logement est une responsabilité de l'Etat et je le disais tout à l'heure que l'actualité d'aujourd'hui nous fait ressentir le manque de logements et la responsabilité de l'Etat qui n'est pas remplie.*

*Nous avons accepté cette délégation de compétence d'aide à la pierre afin de pouvoir continuer, même si les crédits apportés sont très minimes, mais nous avons décidé, avec certaines Communautés –pas toutes bien sûr- d'accepter cette délégation pour pouvoir construire et*

*développer l'habitat sur notre territoire.*

*Quant au contingent du Préfet, effectivement, le Préfet a 20% du contingent plus 5% réservés aux fonctionnaires, donc ces 25 % s'ajouteraient.*

*Mais, c'est de la responsabilité de l'Etat de loger les sans-logis, à l'heure actuelle nous le voyons, ce n'est pas en faisant des promesses et ce n'est pas dans la responsabilité du Maire avec les propositions de nouvelles lois en mettant tout sur la responsabilité des Maires des communes, c'est pour cela que nous n'avons pas accepté le contingent de Monsieur le Préfet et nous ne l'accepterons pas encore cette année et sûrement pas encore l'année prochaine.*

**Monsieur FONTAINE :** *La question de l'habitat est une question fondamentale, on en entend beaucoup parler aujourd'hui.*

*Personnellement, je regrette qu'on attende toujours l'hiver pour en parler et qu'on en parle de manière véhémement dans un hiver d'année électorale, alors que c'est une question cruciale.*

*Vous savez qu'il y a aujourd'hui à peu près 100.000 SDF sur notre territoire national, qu'il y a entre 800.000 et 1.000.000 de personnes qui attendent d'avoir un logement et qu'il y a aujourd'hui, à travers les sondages et les enquêtes d'opinions faits par EMMAÛS Abbé Pierre, plus de 50% de nos concitoyens qui craignent dans les années à venir de se voir ou de voir leurs enfants ou petits-enfants devenir des sans domicile fixe.*

*Ils ont raison, ces gens-là, dans la mesure où l'agence régionale HLM le donnait dans ses dernières statistiques, 72% de la population qui logeait dans le logement locatif public a un salaire inférieur à 1.000 euros par mois.*

*La pauvreté est aujourd'hui galopante, elle était auparavant réservée –du moins nous le pensions, nous- aux pays que nous appelions du tiers monde, elle est maintenant dans la rue et elle nous interpelle.*

*Et il me semble, pour revenir directement à ce que nous étions en train de dire, qu'il est très simple aujourd'hui de botter en touche et à travers le droit opposable au logement dire ce sont les collectivités territoriales qui doivent faire.*

*Je continue à dire, haut et fort, en tant que délégué à l'habitat dans le département des Bouches-du-Rhône, que la politique du logement est une politique nationale, c'est une politique d'Etat, les gouvernements quels qu'ils soient doivent s'emparer de cette politique-là, que les lois de décentralisation conduisent à ce que l'Etat délègue sur un territoire cette politique-là après en avoir nationalement défini les règles, mais qu'il puisse dire sur un territoire qui est plus à même d'appliquer ces règles -personnellement la majorité ici n'est pas contre- à une condition, c'est que dans le même temps les moyens soient donnés pour qu'effectivement ce soit une vraie délégation.*

*Aujourd'hui, tout le monde dit qu'il est impossible, à travers les sommes données par l'Etat auxquelles s'ajoutent les aides du Département des Bouches-du-Rhône, les aides de la Région, les aides d'une collectivité territoriale comme la nôtre, de répondre à l'ensemble des problèmes de l'habitat.*

*Nous devons produire du logement locatif HLM, nous devons réhabiliter de manière lourde le logement locatif actuel qui est en train de vieillir à vitesse grand V, nous devons répondre aux problèmes de la grande urgence, nous devons répondre à l'aide que nous devons apporter à l'ensemble des copropriétés qui sont en train de se dégrader également à la vitesse grand V, nous devons aider à la production d'une accession sociale à la propriété, mais avec les sommes qui s'ajoutent aujourd'hui et que nous ajoutons ici sur le plan communautaire, nous n'arrivons pas à faire face à toutes ces questions-là.*

*S'il n'y a pas un service public national du logement, décentralisé sur le plan local, avec des moyens réels, nous n'y arriverons pas, tant qu'il y aura des choix aujourd'hui qui feront que le logement, entre autre comme la question de la santé, de l'emploi, ne seront pas des questions nationales traitées par l'Etat, nous n'y arriverons pas.*

*Donc dire : « vous auriez dû faire ceci, vous auriez dû faire cela... », c'est prendre effectivement le problème par le petit côté de la lorgnette, mais aujourd'hui, sur le plan départemental, et je l'atteste, et les interlocuteurs qui étaient les nôtres lors de leur vote unanime pour le PLH de notre Communauté GHB présenté par Monsieur RAMPAL et moi-même lors du dernier Comité régional de l'habitat, tous les intervenants disent : « il est nécessaire de travailler ensemble pour déboucher », tous les intervenants disent, y compris Monsieur le Maire de Marseille dans son intervention sur FRANCE BLEU PROVENCE avant-hier : « nous pourrons faire si l'Etat a une nouvelle dynamique dans le domaine du logement ».*

*C'est sur quoi il faut qu'on travaille ; si nous n'y arrivions pas, on peut dire que dans les 10 ans à venir, nous vivrons une véritable situation catastrophique dans ce domaine et les pauvres, ce n'est plus en Afrique que nous irons les chercher mais on sait qu'ils sont chez nous, à notre porte, vous en connaissez tous et peut-être que quelques uns parmi vous, font partie de celles et ceux qui ont des revenus insuffisants pour pouvoir vivre dignement.*

*Donc ce n'est pas de la « bricolette » qu'il faut faire, mais poursuivre la politique hardie qui est la nôtre en revendiquant sans cesse, comme le disait Gérard RAMPAL, de la part de l'Etat des moyens nécessaires pour permettre que chacun ait un toit digne sur sa tête.*

**Monsieur BELVISO :** *Je rappelle le sens de la délibération ; c'est la mise en œuvre de la délégation de compétence, je rappelle que sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il n'y a que trois communautés qui se sont emparées de cette compétence-là –GHB, la Communauté du Pays d'Aix et la Communauté urbaine de Marseille- que les autres ne se posent pas encore la question de savoir comment vont-ils gérer les attributions, les autres sont en train de savoir s'ils vont s'emparer de la gestion de la délégation sur les aides à la pierre, que sur cette deuxième compétence nous continuons à travailler dans le mouvement, mais que l'objectif c'est le programme de l'année, c'est permettre le développement de l'offre, parce que sans développement de l'offre, il n'y a pas de réalité du droit au logement et sans développement de l'offre, il n'y a pas de droit opposable réel.*

*Donc celles et ceux qui ont initié le droit opposable, initient et valident en même temps du national au local la nouvelle réponse en offres, celles et ceux qui depuis plusieurs semaines et je m'en félicite car c'est un revirement de quelques mois puisqu'il y a simplement six mois les députés majoritaires à l'Assemblée nationale avaient prévu de supprimer l'article 55 de la loi SRU, aujourd'hui cette majorité propose la mise en œuvre du droit opposable, c'est une avancée, j'attends de toutes et tous que maintenant, nous nous rassemblions au niveau local afin que le droit opposable devienne une réalité, c'est-à-dire que nous acceptions et nous nous mobilisions toutes et tous pour le développement de l'offre.*

*Il est évident que cette délibération, compte tenu des événements et de l'unanimité qui se dégage au niveau des forces politiques nationales, va obtenir l'unanimité et que dans les prochains mois, toutes les forces politiques de l'assemblée vont voter unanimement les aides que nous apportons au locatif, sinon il y aurait deux discours et je pense que ce ne serait pas rendre service à nos concitoyens et à la démocratie de continuer à tenir deux discours, surtout dans ces périodes électorales.*

*Je mets aux voix cette délibération : abstentions, les élus UMP d'Aubagne.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**4 Abstentions : Mmes Sylvia BARTHELEMY - Hélène TRIC - Anne-Marie GREGOIRE  
M. Joseph PITTEIRA**

**Monsieur FONTAINE** : Vous me permettez, Président, d'avoir un ton un petit peu différent, car moi l'habitat, personnellement ça me serre la gorge, donc je suis quelquefois, un peu véhément dans mes propos.

Là nous sommes sur une question de transports, je ne vais pas lire cette délibération qui est très compliquée, mais vous expliquer ce qu'il en est.

Nous sommes immensément ici présents, membres du Syndicat Intercommunal des Transports des cantons d'Aubagne et de Roquevaire qui ne portait plus ce nom-là mais que nous appelions toujours SITCA.

Chaque année, nous pensions que notre nouvelle communauté allait naître et l'ensemble des élus du SITCA pleuraient ensemble en disant : c'est notre dernière réunion, le SITCA va être dissout parce que la Communauté va nous remplacer.

Et chaque année, nous étions heureux de nous voir à nouveau réunis, désolés de voir que la communauté n'avait pas pu prendre forme mais toujours présents et actifs –je vois certains sourires, tout le monde sait ce que cela veut bien dire- actifs d'une manière très positive avec des délibérations prises pratiquement toutes à l'unanimité.

Le moment est venu de faire place ; ce Syndicat Intercommunal des Transports, Chers amis qui en ont été membres, est en train de disparaître et c'est donc -parce que son territoire est totalement recouvert par le territoire de la nouvelle Communauté d'agglomération- cette nouvelle Communauté d'agglomération qui prend la compétence du Syndicat Intercommunal des Transports et donc va prélever le versement transports qui est un impôt payé par l'ensemble des entreprises qui ont plus de neuf salariés, à un taux fixé nationalement de 0,60% des salaires payés.

A partir donc d'aujourd'hui, le Syndicat Intercommunal des Transports des cantons d'Aubagne et de Roquevaire disparaît, la Communauté prend sa place et percevra à sa place ce versement transports qui est un versement qui représente une des parts les plus importantes des ressources versées à l'institution chargée de gérer les transports en sachant qu'il y aura certainement un certain nombre de directives à prendre afin que le plan de déplacement urbain qui était géré par le SITCA le soit désormais par la Communauté, mais ça c'est une autre paire de manches.

Donc cette délibération vous rend compte de manière administrative des propos que je viens de tenir, tout cela étant valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Monsieur BELVISO** : Simplement de rappeler que si nous étions 100.000 habitants, le versement transports serait à 1 %, en tout cas en site propre.

**Monsieur FONTAINE** : Ce qui veut dire que nos amis de Gémenos qui n'ont ni métro, ni tramway mais qui font partie de la Communauté urbaine de Marseille, ont un versement transports à 1,6% ; merci pour les industriels !

#### **Sur le rapport de M. Daniel FONTAINE**

**N°: 08 - 0107**

**OBJET : TRANSPORTS - Institution de la taxe parafiscale "Versement transports" sur le territoire de la Communauté d'agglomération.**

Il est rappelé que toutes les personnes physiques ou morales, publiques et privées, qui emploient plus de neuf salariés au sein du périmètre des transports urbains de la Communauté d'agglomération, sont susceptibles d'être assujetties à un versement destiné à financer les transports en commun sur le territoire.

Conformément aux dispositions souhaitées par les communes membres pour la mise en place d'un réseau de transports publics sur le territoire de la Communauté d'agglomération, et sachant que seul

le produit de la taxe parafiscale permet le financement d'un service public répondant aux attentes de la population et aux impératifs de développement durable du territoire, il est proposé de décider l'institution du « Versement transports » sur le périmètre des transports urbains de la Communauté. Le Conseil communautaire,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2333-64 et suivant,

**VU** la loi d'orientation des transports intérieurs,

**VU** l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône en date du 29 décembre 2006, portant adhésion des communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin à la Communauté d'agglomération,

**CONSIDERANT** que, de par la loi, le Syndicat Mixte des Transports des Cantons d'Aubagne et de Roquevaire, dont les communes membres (Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Zacharie, Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin) sont incluses dans le territoire de Communauté d'agglomération élargie aux territoires des communes de Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, et Saint-Savournin, est de fait dissout,

**CONSIDERANT** que la Communauté d'agglomération, de par la loi, se substitue aux compétences du Syndicat Mixte des Transports des Cantons d'Aubagne et de Roquevaire et, est « Autorité organisatrice des transports » dotée d'un périmètre de transports urbains composé des communes membres,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : D'instituer la taxe parafiscale « Versement transports » pour toutes les personnes physiques ou morales, publiques et privées, qui emploient plus de neuf salariés au sein du périmètre de transports urbains constitué par le territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Zacharie, Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin.

**ARTICLE 2** : De fixer, conformément à la législation en vigueur, le taux à 0,60% des salaires payés.

**ARTICLE 3** : Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Communauté d'agglomération se substitue au Syndicat Mixte des Transports des Cantons d'Aubagne et de Roquevaire pour le prélèvement de la taxe « Versement transports » et que les employeurs précités sont tenus de procéder au versement sur les rémunérations versées à compter de cette date. Le Trésorier principal d'Aubagne est désigné en qualité de Receveur de la Communauté d'agglomération.

**ARTICLE 4** : De fixer la retenue pour frais de remboursement visée par l'article 5 de la loi du 11 juillet 1973 à 0,50% du produit du versement effectivement encaissé.

## **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Monsieur BELVISO** : *Nous avons fini avec les délibérations.*

*Trois points d'information avant de clôturer cette séance et de vous inviter, élus et public à lever le verre de la naissance :*

- ✓ *Vous rappeler que les vœux de la Communauté d'agglomération auront lieu le 19 janvier dans cette salle et nous vous invitons toutes et tous,*
- ✓ *Que la prochaine séance du Conseil de communauté aura lieu le 21 février avec à l'ordre du jour le Débat des Orientations Budgétaires et l'élection des commissions,*
- ✓ *Dans ce cadre-là, je vous informe que les Vice-présidents délégués, hors les Maires que nous avons élus tout à l'heure et les anciens, sont depuis cinq minutes, titulaires des délégations suivantes (ce qui donnera lieu à l'élection des Commissions au mois de février) :*
  - *Monsieur Antoine DI CIACCIO, Vice-président en charge du Développement économique, de l'emploi et de la formation,*
  - *Monsieur Patrick ARNOUX, Vice-président en charge des finances,*
  - *Monsieur Gérard RAMPAL, Vice-président en charge des questions de l'habitat,*
  - *Monsieur Jean-Marie RAME, Vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt,*
  - *Monsieur Jean-Claude ALEXIS, Vice-président en charge de l'urbanisme opérationnel,*
  - *Monsieur Antoine RETOR, Vice-président en charge de la question de la politique*

- publique des déchets,*
- *Madame Magali GIOVANNANGELI, Vice-présidente en charge de la politique du développement durable,*
  - *Monsieur Régis FERNANDEZ, Vice-président en charge des questions d'assainissement,*
  - *Monsieur Francis VILLORIA, Vice-président en charge des questions d'économie sociale et solidaire,*
  - *Monsieur Daniel FONTAINE, Vice-président aura en charge (seul maire à avoir une délégation) la délégation des transports pour qu'au cours de l'année on puisse continuer à travailler sur ce qui vient d'être dit sur la question de la transition entre le SITCA et le transfert de la compétence au sein de la Communauté.*

*Je vous remercie de votre attention, cette séance est terminée et je vous invite à lever le verre de l'amitié.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00**

**-oOo-**